



Législation aéronautique

EASA PART M / 145 & APRS

Règlement Européen de la maintenance

OBJECTIFS

- Etre capable de connaître les points clés des PART(s) M et 145 ainsi que leurs derniers développements.
- Permettre aux participants d'acquérir une connaissance de la réglementation de la maintenance des aéronefs, des moteurs et des équipements. Permettre d'intégrer l'ensemble des exigences détaillées des PART(s) M et 145.
- Savoir se repérer dans les différents textes et utiliser l'information pertinente.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Documentation fournie aux stagiaires.
- En E-learning / Blended, voir la charte stagiaire.



PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, cadres techniques, personnels habilités APRS, techniciens.
Personnes désirant acquérir les connaissances de base en matière de législation aéronautique et les principes d'application des règlements européens de maintenance aéronautique.

TARIFS / VERSIONS DISPONIBLES

Version	Formation Initiale		Formation Continue	
	Durée (h)	Tarif HT (€)	Durée (h)	Tarif HT (€)
	7	440	3,5	260
	7	115	3,5	98
	7	135*	3,5	118*
	7	340	3,5	240

*Annexe incluse

PROGRAMME

L'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

L'EASA (European Aviation Safety Agency):

- Le Règlement CE N°216/2008 (Règlement de base)

Etude succincte de la PART 21 : Organismes de Conception & Fabrication

Etude succincte de l'AIR OPS : Exploitant d'aéronefs

Etude succincte du Règlement Européen UE

n°1321/2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements & personnel participant à ces tâches.

Etude succincte de l'EASA PART M :

- Sous-Partie D : Normes d'entretien
- Sous-Partie E : Éléments d'aéronef
- Sous-Partie H : Certificat de remise en service

Etude détaillée de l'EASA PART 145, Organisme d'entretien :

- Généralités
- Exigences en matière de locaux, équipements, matériels, données...
- Personnels de certification
- Politique de sécurité et système qualité
- Prerogatives de l'organisme agréé
- Modalités de surveillance

L'APRS (Approbation Pour Remise en Service) :

- Prerogatives
- Obligations
- Responsabilités

L'EASA Form 1 et équivalents :

- Description du document
- Obligations réglementaires

Evaluation des connaissances

Tous les documents réglementaires sont à jour de la dernière édition.

Egalement disponible sur demande (voir la fiche "Annexes PART 145") *:

- **Annexe :** Etude détaillée de l'EASA Form1

- **Annexe :** Le règlement FAA 14 CFR Part 145 et le MAG (Etats-Unis)

- **Annexe :** Le règlement TCCA CAR Part V et le MAG (Canada)

- **Annexe :** Le règlement CCAR Part 145 (Chine)

- **Annexe :** Le règlement RBAC 145 (Brésil)

- **Annexe :** Règlements spécifiques de pays tiers

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Laurent VALLIER